



Communauté De Communes Des Savanes

DELIBERATION N°29/2012/CCDS PORTANT ATTRIBUTION DU MAPA N°03.S.2012.CCDS RELATIF A L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE INTERCOMMUNAL DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'an deux mil douze et le vingt-neuf juin 2012 à dix-huit heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Jean-Claude MADELEINE

Présents :

Titulaires

M. MADELEINE Jean-Claude, Président
MM. PUTCHA Robert, LAZZAROTTO William, APOUYOU Bruno, HORTH René-Serge,
Mmes Nadège NADEAU, France CLET-COURAT, Lydie CARISTAN et Karine ZULEMARO

Suppléants remplaçants

Mme JACARIA Véronique (remplaçant de M. Charles RINGUET)
M. Gilles DUFAIL (remplaçant de Mme CAMON Françoise)

Conseillers communautaires formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des marchés publics,
VU l'avis de la Commission des marchés à procédure adaptée en date du 22 juin 2012,
Vu l'avis du bureau du 22 juin 2012,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Article 1 : **DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport,
- Article 2 : **DECIDE** d'attribuer le MAPA N°03.S.2012.CCDS relatif à l'**assistance à la mise en place d'un service intercommunal des déchets ménagers et assimilés**, au groupement conjoint composé comme suit :
- ANTEA France sis ZAC du Moulin – 803 boulevard Duhamel du Monceau- 45166 OLIVET, mandataire
 - CALIA Conseil SARL sis 24 rue Michal – 75013 PARIS.
- Article 3 : **INDIQUE** que les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits au budget de la CCDS.
- Article 4 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché correspondant et à effectuer toutes les démarches administratives afférentes à cette affaire.

Vote :

- Nombre de conseillers en exercice :
- Nombre de conseillers présents :
- Pour :
- Contre :
- Abstention(s):

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 29 juin 2012

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude MADELEINE



PREFECTURE DE LA GUYANE
BUREAU DU COURRIER

03 JUL. 2012

ARRIVÉE

Transmis A